

Jn 8, 1, 11 : La femme adultère

L'horreur : un tumulte de hurlements, des invectives, mais aussi des cris d'effroi. Que se passe-t-il à Jérusalem ce jour-là de l'année 33 ? Des scribes et des pharisiens traînent une femme apeurée qu'ils ont surprise en situation d'adultère. Ils la poussent devant Jésus en la malmenant.

Celui-ci est assis dans le temple et il enseigne.

« Maître, lui demande-t-il (fielleusement), dans la loi Moïse a ordonné de lapider ces femmes-là. Et toi, qu'en dis-tu ? »

Nous avons compris. Scribes et pharisiens ne soumettent pas à Jésus une consultation juridique. Saint Jean, qui rapporte la scène dont il est le témoin, précise : *« Ils parlaient ainsi pour le mettre à l'épreuve »*.

Une fois de plus, ces gens essaient d'enfermer Jésus dans un dilemme. Ou bien Jésus demande qu'on épargne la malheureuse, auquel cas on l'accusera de violer la loi mosaïque, la loi donnée par l'Éternel au peuple élu ; ou bien Jésus conseillera la stricte application de la loi et, dès lors, on lui reprochera une dureté de cœur.

Arrivé à ce point, nous nous interrogeons — du moins je m'interroge : pourquoi Moïse a-t-il promulgué une loi aussi cruelle ? Une lapidation ! Cette loi n'a-t-elle pas été édictée par Dieu lui-même, lors de l'exode du peuple hébreu dans le désert du Sinaï ?

– « Seigneur, n'est-ce pas trop rude ? »

Comme toujours, il faut se placer dans le contexte.

Le peuple qui sortit d'Égypte était un peuple à la nuque raide, comme le dit l'Écriture, prompt à la révolte, à l'idolâtrie, aux mauvaises mœurs. Le mal et le bien était pour eux des notions confuses. La Bible dit en outre, je cite : *« Il y avait un ramassis de gens qui s'était mêlé au peuple ; ceux-ci furent saisis de convoitise »*. Une convoitise pas seulement de biens matériels, je pense... Il fallait, à la force, leur montrer la voie des commandements de Dieu, le chemin du bonheur, et punir fortement les déviances.

Les législations des États sanctionnent rudement certains délits et crimes. Rappelons-nous que les châtiments corporels n'ont été abolis dans la législation française que sous Louis XVI, avant la Révolution, que le bague de Cayenne ne fut fermé qu'après la

Seconde Guerre mondiale, et que bien des pays du Proche Orient ont maintenu les flagellations, les amputations, etc...

De même que la peine de mort fut abolie en France en 1981, de même Jean-Paul II déclara qu'elle ne se justifiait plus de nos jours, de même la lapidation n'était plus appliquée du temps de Jésus. Il était désormais manifeste que l'adultère était un péché grave, ce qui n'était pas le cas dans la tête des hébreux lorsqu'ils sortirent d'Égypte. La sanction avait joué son rôle.

Mais revenons à Jérusalem. Au lieu de répondre aux scribes et aux pharisiens, Jésus se baisse et il écrit du doigt sur la terre. C'est la seule fois dans l'Évangile où l'on voit Jésus écrire, et on ne sait pas ce qu'il écrit.

On persiste à l'interroger. C'est alors qu'il se redresse et déclare tranquillement : « *Que celui qui n'a jamais péché jette la première pierre* ».

Puis il se baisse à nouveau et continue d'écrire sur le sol.

On connaît la suite.

« *Eux, après avoir entendu cela, s'en allaient un par un, en commençant par les plus âgés* ». Et cela, je le suppose, dans un grand silence. Ils partent tous ; aucun n'était sans péché.

Aussi Jésus reste seul avec la femme « *toujours là au milieu* ». Sanglotant probablement, mais sans gémir désormais

C'est seulement alors que Jésus se redresse et regarde la femme dans les yeux. Il lui demande :

« *Femme, où sont-ils ? Personne ne t'a condamnée ?* ».

« *Personne, Seigneur* ».

« *Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pêche plus* ».

« Seigneur Jésus, ton regard pénètre également mon cœur. Là encore, c'est ainsi que je découvre tes sentiments à mon égard et à l'égard de tous les pécheurs. Ton amour est là si tangible, si expressif qu'il me pousse à la contrition, à la ferme résolution de ne plus

recommencer. Il est si facile de se laisser aimer par toi. Tu es tellement touchant dans ce passage de l'Évangile.

Comme le disait un jeune homme : « C'est le Jésus qu'on aime ! ».

Les prêtres de paroisse, nous avons l'expérience de chrétiens qu'on voit rarement ou même jamais, qui viennent à l'église pour une préparation au mariage ou au baptême d'un enfant. Ils n'ont pas peu souvent une crainte : celle de se faire juger et condamner. Ils sont surpris d'être accueillis avec bienveillance, surpris qu'on leur parle avec clarté du chemin chrétien, également des voies sans issues qui mènent au malheur et sur lesquelles ils sont peut-être engagés.

II. Seigneur Jésus, c'est ainsi que tu nous accueilles. Oui, tu ne veux pas « *la mort du pécheur, mais qu'il se convertissent et qu'il vive* ».

Ce qui nous amène à poser le même regard que Toi sur nos semblables. Tu nous dis : « *Ne jugez pas !* » En effet nous ne savons pas ce qui se passe dans le secret des âmes. « *Seul Dieu sonde des reins et des cœurs* ». Alors je peux te dire avec le psalmiste : « *Tu me scrutes, et tu sais [...] de très loin tu pénètres mes pensées* ». Aussi, Seigneur, es-tu le juste juge des âmes.

En revanche, moi, qui suis-je pour juger mon prochain et le condamner ?

Certes, je peux juger la moralité des actes extérieurs d'autrui, je peux les qualifier. Des parents, des éducateurs, des magistrats sont en droit de châtier en justice des fautes commises. Mais je dois laisser Dieu juger les consciences. Et puis il me semble, Seigneur, que tu me demandes d'accorder toujours le bénéfice du doute.

Ainsi, comme le dit l'Écriture « *Mon juge, c'est le Seigneur* » ; et non moi ou autrui.

Tout ceci conduit au plus grand respect des consciences. Dieu donne à chacun ce sanctuaire intérieur dans lequel nul ne peut pénétrer par effraction. La conscience est un lieu inviolable. Nous ouvrons les portes de notre âme à qui nous voulons, à notre meilleur ami, à une personne aimée, à un directeur spirituel. Mais nul ne peut forcer ces portes, personne, pas même le pape, ne peut exiger de nous les comptes de notre conscience.

Aussi le pape François dit-il : « Entrer dans la vie de l'autre, même lorsqu'il fait partie de notre vie, demande la délicatesse d'une attitude non invasive, qui renouvelle la confiance et le respect. La confiance n'autorise pas tout. Plus l'amour est intime et profond, plus il exige le respect de la liberté et la capacité d'attendre que l'autre ouvre la porte de son cœur. *'Voici que je me tiens à la porte, et je frappe. Si quelqu'un entend ma voix et ouvre la porte, j'entrerai chez lui ; je prendrai mon repas avec lui, et lui avec moi'* (Ap, 3,20). Le Seigneur demande la permission d'entrer ! »

François disait encore en substance que face à une conscience, il faut agir comme Moïse qui s'est déchaussé devant le buisson ardent : c'était une terre sacrée. Ainsi les consciences.